

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 55 (1958)
Heft: 6

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée générale de la Société romande

Chers collègues apiculteurs romands,

Les numéros d'avril et de mai du Journal suisse d'apiculture vous ont invités très cordialement à réserver à la "Romande" la journée du 22 juin à Lausanne, et vous ont donné le programme des manifestations.



Des circonstances imprévues n'ont pas permis au comité d'organisation de vous donner, chose très importante cependant, les conditions financières et matérielles de participation. Nous vous présen-

tons nos excuses de ce retard bien involontaire, mais pensons qu'il n'aura aucune influence sur votre décision. Nous croyons qu'il est encore temps de vous les communiquer. Les voici :

1. Carte complète donnant droit à la conférence, au banquet, au transport en trolley, à la promenade en bateau, collation et petit souvenir, Fr. 22.—.

Carte spéciale pour personnes accompagnantes qui désirent participer à la promenade en bateau spécial seulement et collation : adultes Fr. 6.— ; enfants Fr. 3.—.

Pour s'inscrire, il suffira de verser le montant voulu au compte de chèques postaux, à l'adresse de la Société d'apiculture de Lausanne, II 67 24.

Dernier délai pour inscription et versement : samedi 14 juin. Pour faciliter le travail du comité, nous vous invitons à respecter ce délai.

MM. les apiculteurs qui gagneront Lausanne le samedi 21 et qui désirent qu'une chambre leur soit retenue dans un hôtel, voudront bien s'adresser directement à M. Louis Grenier, caissier, avenue de Chailly, 44, Lausanne, en spécifiant ce qu'ils désirent. (Téléphone 28 92 14, entre 12 h. 45 et 13 h. 30). Le billet de logement et les renseignements y relatifs seront envoyés par poste.

Apiculteurs romands !

Depuis 1954, la SAR n'a pas eu d'assemblée générale, aussi pensons-nous qu'il est temps de reprendre à nouveau contact et de prouver que notre grande association est bien vivante, et que les apiculteurs romands, à côté de leurs préoccupations professionnelles, accordent aux sentiments de solidarité et d'amitié quelques heures passées en commun. Dans ce but louable, vous êtes attendus à Lausanne, le 22 juin, dans le meilleur esprit romand.

Comité d'organisation.

Résultat du concours 1^{re} page du journal

Attribution des prix :

R. Neyroud-Mermod, Chardonne s/Vevey,	prix	55 fr.
A. Maquelin, Curtilles,	»	55 fr.
André Pont, Glarey 27, Sierre,	»	55 fr.
Paul Stoquet, Fontenais,	»	25 fr.
Adolphe Kernen, 3, rue des Délices, Genève,	»	20 fr.
Adrien Baillif, Curtilles,	»	15 fr.
Daniel Ruchet, avenue des Alpes 19, Montreux,	»	15 fr.
Home d'enfants, 20, rue Avenir, Renens,	»	10 fr.
Johner Alfred, Villarepos	—	—

Le comité garde son entière liberté en ce qui concerne le choix du projet et se réserve le droit de le modifier.

Le comité.

Prix du miel

Pour l'année 1958, les prix du miel sont les mêmes que ceux de l'an dernier (voir No de juillet 1957, page 196).

Prix de gros : 6 fr. 50.

Au commerce de détail : 7 fr., port non compris.

Aux consommateurs : 250 gr., 2 fr. 10 ; 500 gr., 4 fr. 10 ; 1 kg., 8 fr. 20.

Le Comité.

Microscopes

Le comité de la S. A. R. offre les microscopes qu'elle a retirés au prix de 100 fr. la pièce. Les apiculteurs qui s'intéressent à ces appareils en feront la demande à M. Paul Meunier, président.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués tenue à Lausanne le 8 mars 1958

L'assemblée est ouverte à 10 h. 25 par M. Paul Meunier, président central.

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour les tractanda seront suivis comme présentés par le comité. Sous 9 a), il s'agit de l'adoption des nouveaux statuts non pas de la Haute, mais de la Basse-Broye.

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs.* Fait ressortir la présence de 104 délégués représentant 45 sections de la Romande. La section absente est celle d'Avenches.
2. *Désignation des scrutateurs.* Sont désignés et acceptent leur mandat, MM. Froidevaux, Vorley, Aviolaz et Clerc.
3. *Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.* Le procès-verbal ayant paru dans le numéro de mai 1957 de notre Journal, sa lecture n'est pas demandée. Il est adopté à l'unanimité.
4. *Rapport du président.* M. Meunier tient en premier lieu à rappeler le souvenir de M. Arthur Loup, de La Tour-de-Trême, qui, après une longue et pénible maladie, a été arraché à l'affection des siens. Il avait beaucoup donné à sa famille, à sa profession, à ses abeilles et à sa section. Comme président de la Centrale romande des miels il avait su s'acquitter de sa tâche avec beaucoup de compétence et de dévouement. Il invite l'assemblée à se lever pour honorer sa mémoire ainsi que celle de tous les sociétaires trop tôt disparus.

Il donne ensuite lecture de son rapport qui retrace l'activité de la Romande au cours de l'année écoulée, rapport qui sera intégralement publié dans le numéro d'avril de notre Journal.

Mis aux voix, il est adopté, sans avis contraire, avec les vives félicitations de l'assemblée pour tout le travail accompli.

5. Finances.

a) *Rapport de la Société fiduciaire sur l'exercice 1957.*

Le président donne lecture du rapport de la fiduciaire « *Mandataria* » qui invite l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés et d'en donner pleine et entière décharge aux membres responsables.

b) *Rapport de la Commission de vérification.*

M. Jacquier, au nom de la commission, donne lecture de ce rapport qui a été publié dans le numéro de mars de notre Journal.

M. Tabin estime que la part d'administration supportée par le Fonds assurances vol et déprédatiōns est trop élevée en regard des indemnités versées. Il demande au comité de faire des économies.

M. Meunier tient à lui faire remarquer que c'est un simple jeu d'écriture car il avait été décidé à l'A. D. du 8 mars 1952 que ce Fonds serait au maximum de 35 000 fr. et que le surplus serait automatiquement viré à la caisse générale.

M. Auberson aimeraient que les frais généraux soient groupés et non répartis sur plusieurs postes.

M. Soavi, au nom du comité, fait la proposition suivante : supprimer la cotisation de 0,50 fr. qui alimente ce Fonds et la verser à la caisse générale. Le Fonds se maintiendra comme prévu à 35 000 fr. et les intérêts serviront à couvrir les dégâts. Ainsi, il n'y aura plus de timbre fédéral à payer, ce qui diminuera les frais de 152 fr. par année.

Mise aux voix, cette proposition est adoptée sans avis contraire. Il en est de même des comptes de la Romande.

c) *Budget 1958.*

Nos dépenses en 1957 se sont élevées à 47 706 fr. ; en 1958, elles atteindront la somme de 45 970 fr. Etant donné la diminution du nombre de nos membres, il faut s'attendre à un déficit de 2000 fr. environ.

M. Voyame constate que la cotisation de la Romande à l'Association des apiculteurs-éleveurs n'est que de 5 fr. par année. Il estime que c'est bien peu et propose de la porter à 100 fr. Adopté sans avis contraire.

d) *Fixation de la cotisation pour 1959.*

La Commission de vérification dans son rapport propose de porter la cotisation pour 1959 à 8 fr. par membre. Le comité appuie cette proposition et renonce pour sa part à toute augmentation des jetons de présence. Par contre, si nous voulons des collaborateurs à notre Journal, il faudra les rétribuer davantage. Il en est de même des détenteurs de bascules, à qui nous confierons également les relevés phénologiques. En 1958, nous aurons la Fête de la Romande,

ce qui nous occasionnera des frais supplémentaires. Nous devons également participer à l'Exposition nationale suisse qui ouvrira ses portes à Lausanne en 1964. Il faut donc que le Comité ait à sa disposition les fonds nécessaires.

M. Barbier se déclare hostile à la proposition de la Commission de vérification. La Genevoise a dû augmenter ses cotisations de 50 ct. par année ; il s'est ensuivi la démission de 30 sociétaires. Pour enrayer la diminution alarmante du nombre des membres, il demande que tous les présidents de section fassent un effort sérieux dans le domaine du recrutement. Il a l'impression que l'on ne travaille pas assez dans cette direction. Il est persuadé que l'augmentation de la cotisation ira à fin contraire du but recherché. La Romande doit s'engager sur la voie des économies. Il demande, par la même occasion, que notre Journal soit plus intéressant et reflète mieux la vie apicole romande.

M. Vachoux se dit avoir été touché par l'exposé du président. Il constate que la Romande vit pauvrement, comme les sections du reste. Malgré tous les efforts qui se font, la diminution du nombre des membres est due au découragement provoqué par les mauvaises récoltes de ces dernières années. C'est la loi du porte-monnaie qui commande ! Dans ces conditions, il est préférable d'attendre le retour d'années meilleures pour augmenter notre cotisation.

M. Charles aimeraient connaître le prix de revient de notre Journal. Les dépenses se sont élevées à 19 898 fr., ce qui fait 3 fr. 70 par membre ou 30 ct. par numéro.

M. Charles, opposé à l'augmentation de la cotisation, suggère de ne faire paraître notre Journal que 11 au lieu de 12 fois par année.

M. Ridoux fait la proposition suivante : augmenter la cotisation de 50 ct. par membre et encourager les sections en les bonifiant de 1 fr. par nouveau membre.

M. Jaquier appuie la proposition de *M. Ridoux*. Il constate que la S.A.R. entre dans une ère de déficit. Il estime que chaque membre peut faire le sacrifice qui lui est demandé. Le film sur «Les Abeilles» encouragera sans doute les jeunes à faire de l'apiculture et amènera de nouveaux membres.

M. Dubois est d'avis que pour surmonter la crise de recrutement dont nous souffrons, il faudrait, par l'application de nouvelles méthodes, augmenter le rendement de nos ruchers. Ce serait là le travail de notre station fédérale du Liebefeld.

M. Tripet tient à relever que pour un jeune, l'apiculture coûte actuellement trop cher. Toute augmentation des cotisations se répercutera sur les sections. Il faut chercher à faire des économies en diminuant par exemple le nombre des délégués ou en réduisant le nombre des pages de notre Journal.

M. l'abbé Dubey souligne que les membres hésitent à entrer dans une section vu les frais que cela entraîne. Le déficit n'est pas si grave ; il n'a rien d'alarmant.

M. Linder a toujours entendu le même refrain lorsqu'on parle d'augmenter les cotisations. Le coût de la vie est maintenu artificiellement haut par la Confédération qui prélève des droits de douane énormes. Tout le monde s'y soumet sans trop rouspéter. Le comité doit disposer des ressources nécessaires de manière à pouvoir faire marcher la société. Il demande à chacun de répondre favorablement à la demande du comité central.

M. Sueur tient à déclarer que la section de Grandson a dû augmenter ses cotisations de 1 fr. par année et que personne n'a protesté.

M. Tabin invite les délégués à penser un peu à la situation des petits paysans de la montagne pour qui un sou est un sou ! Il faut que la Romande s'engage sur la voie des économies.

M. Auberson se déclare opposé à toute augmentation de la cotisation qui selon lui aura pour conséquence de diminuer encore le nombre de nos membres.

M. Bovey cite le cas de la Société de pomologie. Elle a dû augmenter les cotisations de 3 fr. par année et a perdu du même coup 400 membres. Lui aussi est pour l'ère des économies.

MM. Goffinet et Roulin appuient la proposition du comité.

M. Leuba est pour une augmentation de 50 ct. et invite le comité à se pencher sur le problème de l'accroissement du rendement de nos colonies.

M. Meunier demande à chacun de se montrer objectif. Que représentent 50 ct. ou 1 fr. par année alors que chacun fait des dépenses exagérées dans tous les domaines.

La discussion est close. La proposition de la Commission de vérification des comptes est mise aux voix : oui 41, non 52 ; proposition Ridoux : oui 59, non 19.

La proposition de M. Ridoux d'augmenter la cotisation de 50 ct. par membre et de ristourner aux sections 1 fr. par nouveau membre est donc adoptée.

e) *Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1958.*

Anciennes sections : Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Vallée de Joux ; nouvelles sections : Veveyse fribourgeoise, Ajoie et Clos du Doubs.

6. *Adoption des rapports publiés dans le Journal.* Adoptés sans avis contraire.

7. *Nominations statutaires de trois membres sortants et rééligibles au Comité central :* MM. H. Broquet, G. Matthey, M. Soavi. Les Fédérations vaudoise et jurassienne et les sections neuchâteloises proposent de confirmer ces 3 membres dans leurs fonctions.

8. *Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers.* Le tirage au sort désigne la circonscription 7 : Jura-Nord, Ajoie et Clos du Doubs.
 9. a) *Adoption des nouveaux statuts de la Basse-Broye.* Sont adoptés sans avis contraire.
 - b) *Admission et approbation des statuts de la section de Marly et environs.*
- Ce groupement a toujours existé en fait depuis de nombreuses années au sein de l'« Abeille fribourgeoise ». Le Comité propose de l'admettre sans autre. Mise aux voix, l'admission de Marly et environs est acceptée de même que ses statuts. Avis contraires : 3.
10. *Activité 1958.* Amélioration de notre abeille en collaboration avec l'Institut fédéral du Liebefeld. Formation de conférenciers apicoles. Réorganisation du service des pesées et des relevés phénologiques.

M. Barbier en tant que président de l'Association romande des apiculteurs-éleveurs tient à remercier *M. Voyame* pour sa proposition. Il déclare renoncer à toute subvention.

11. *Propositions des sections présentées dans les délais statutaires.*
La section de Lausanne a fait les deux propositions suivantes :
 1. Ramener le nombre d'années de sociétariat donnant droit a) au gobelet de 35 à 30 ans, b) au plat de 50 à 40 ans.
 2. Rendre notre Journal plus attrayant et mieux à la portée de nos membres.

M. Chabanel tient à préciser que la réduction du nombre d'années de sociétariat pour l'obtention du gobelet ou du plat a été faite par des apiculteurs d'un certain âge qui ont le sentiment de ne pouvoir arriver au bout du nombre d'années fixées. En ce qui concerne la tenue de notre Journal, il lui reproche d'être trop scientifique et pas assez pratique. Il doit pouvoir s'adresser à des personnes de tous les milieux.

M. Soavi tient à faire remarquer que la Romande est une des seules sociétés à récompenser ses vétérans. Si la proposition de la section de Lausanne était acceptée, il s'ensuivrait une dépense de plus de 16 000 fr.

Mise aux voix la proposition de la section de Lausanne est repoussée à une majorité évidente. En ce qui concerne la proposition 2, le comité en prend acte et fera le nécessaire.

12. *Vœux des sections.*

a) *Section de Cossonay :*

1. Inviter les vétérans au dîner, lors de l'Assemblée générale de la la S.A.R. Le comité étudiera la question.

2. Le prix de location du film, 15 fr., est trop élevé. L'Office vétérinaire fédéral offrait à nos sections le film gratuitement. De nouvelles dispositions ont été prises sans que nous en ayons été informés. M. Meunier rappelle que le film, propriété de la Romande, est à la disposition des sections. Il ne leur sera facturé que les frais de contrôle et de port.

b) Sections du Pays-d'Enhaut, de la Veveyse et des Montagnes neuchâteloises.

Apporter d'urgence une aide substantielle à l'apiculture. La Fédération des Sociétés suisses d'Apiculture est en pourparlers avec nos autorités fédérales.

c) Section des Montagnes neuchâteloises.

Demande au comité de dresser une liste des conférenciers disponibles. La chose sera faite.

d) La Genevoise.

Améliorer notre Journal. L'impossible sera fait.

e) Section de la Gruyère.

1. Suppression des surprimes. Cette question sera reprise lors de la prochaine Assemblée des délégués.

2. Plus grande variété des articles du Journal.

3. Souhaite une station d'observation en Gruyère. Le préposé verra si la chose est possible.

M. Chabanel est heureux d'inviter les membres de la Romande à assister nombreux le 22 juin prochain à la Fête de la Romande qui se déroulera à Lausanne. Il n'a pas été possible de prévoir deux jours pour des raisons financières.

Mise aux voix la proposition de la section de Lausanne est adoptée à une majorité évidente. M. Meunier tient à remercier M. Chabanel et les membres de son comité pour toute la peine qu'ils se sont donnée. Il souhaite que la Fête de la Romande 1958 connaisse un franc succès et que nombreux soient les apiculteurs, accompagnés de leur épouse, qui tiendront à se rendre à Lausanne.

M. Auberson demande si notre film sur « Les Abeilles » sera projeté comme prévu, dans les cinémas. Des difficultés ont surgi, mais le comité veillera à ce que les engagements pris soient respectés.

M. Macherel, président de la nouvelle section de Marly et environs, tient à remercier MM. les délégués de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner.

M. Thürler demande si les cours d'apiculture ont toujours lieu. Certainement, une somme de Fr. 600.— a été prévue à cette effet dans le budget.

Après un repas animé et, comme toujours, fort bien servi, M. Meunier a le plaisir de donner la parole à M. Savary, entomologiste à la Station de Changins, qui nous entretient plus d'une heure d'un sujet toujours d'actualité : « Les tendances actuelles de la lutte antiparasitaire ». Le conférencier, grand spécialiste de la défense des végétaux, nous montra avec quels soins les insecticides sont étudiés dans nos stations fédérales d'essais. Si des dégâts sont occasionnés il en va toujours de la faute de celui qui applique le traitement sans suivre scrupuleusement les instructions données. C'est surtout aux apiculteurs qu'incombe la tâche de les instruire. Pour terminer, l'orateur se dit persuadé que nous arriverons un jour — souhaitons-le pas trop lointain — à ce que la fleur ouverte soit sacrée comme l'est l'abeille.

Après avoir remercié M. Savary, orateur brillant autant qu'érudit, pour son exposé écouté avec une attention soutenue, M. Meunier lève la séance en souhaitant à chacun un heureux retour dans son foyer.

Le secrétaire :

P. Zimmerman

Le président :

P. Meunier

RAPPEL

Instruction sur la tenue des imprimés relatifs aux observations phénologiques

A. Plantes vivaces

L'observation doit porter uniquement sur les plantes poussant *spontanément* dans la campagne, bois ou haies à l'exception du Marroûnier et du Tilleul silvestre. Afin de rendre les résultats comparables, il y a lieu d'observer chaque année les mêmes pieds ou arbres ; *les plantes d'un jardin cultivé ne sauraient être prises en considération*.

Ne vous contentez pas d'indiquer seulement le mois ou la semaine, mais précisez bien le jour.

Début de floraison : est l'épanouissement des premières fleurs.

Pleine floraison : fleurs abondantes sur toute la plante.

Fin de floraison : chute massive des pétales.

Temps : indiquez sommairement le temps qu'il a fait au moment de l'observation du phénomène : pluie, vent, bise, frais, sec, etc.

B. Prairies

Choisissez de préférence une *prairie naturelle*.

C. Cultures fourragères et autres

Si une des espèces signalées n'existe pas dans votre région, remplacez-la par celle cultivée le plus communément.

D. Arbres fruitiers

Choisissez des arbres de plein vent et observez chaque année les mêmes. Précisez, si c'est possible, la variété. Choisir une variété à *maturité hâtive* et une à *maturité tardive*.

E. Plantes à miellée

Indiquez ici les plantes qui ont donné une miellée dont les abeilles ont profité. Précisez *le début et la fin de la miellée*. Indiquez dans la colonne Observations si elle a été forte ou faible.

Envoi des imprimés

L'envoi des imprimés doit se faire dans le courant de novembre à M. G. MATTHEY, 3 Pillichody, Le Locle.

Il n'est pas toujours possible de remplir entièrement le formulaire ; s'il ne contient que quelques *observations*, adressez-le-nous tout de même, car il nous sera utile.

S'il y a des plantes que vous ne connaissez pas, faites-vous aider par une personne compétente de votre village ou remettez-lui ce formulaire.

Nous comptons sur votre bonne volonté afin que nous puissions établir des cartes permettant de suivre le développement de notre flore mellifère, cartes qui complèteront avantageusement les enseignements d'une expérience parfois acquise bien chèrement et les données météorologiques fournies par nos stations d'observations.

Le Comité.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour mai 1958

Avril, avec sa température quasiment hivernale, n'a en général pas permis un développement normal de nos colonies. Tandis que les abeilles de l'automne dernier disparaissaient assez rapidement, la jeune génération parvenait avec peine à combler les vides. Aussi, dans les ruches, les populations demeuraient faibles, stationnaires, et le couvain, faute de couveuses, ne parvenait à s'étendre ; les colonies qui en possédaient dans 4 ou 5 rayons à fin mars n'en avaient pas davantage 3 ou 4 semaines plus tard. Puis la température s'est subitement réchauffée et même pendant la nuit, le thermomètre restait bien au-dessus de zéro ; en un ou deux jours, nous fûmes transportés de l'hiver en plein été. Ce fut alors le réveil subit et général de la nature. En quelques jours, les bourgeons des arbres fruitiers éclataient et ouvraient leurs myriades de corolles. Partout dans les prés et les vergers, les fleurs des pissenlits s'épanouissaient sous les chaudes caresses du soleil. La sève, que le froid avait si longtemps retenue, circulait à flot et avec une intensité inusitée. Dans nos ruches aussi, ce fut du délire ; nos abeilles depuis si longtemps cloîtrées ne savaient où donner de la tête, sur quelle fleur butiner. Rarement nous avons remarqué, en cette saison, pareille activité, des progrès aussi rapides : des ruches qui ne possédaient que de minuscules plaques de couvain à fin avril en avaient doublé la surface en quelques jours, puis au 10 mai, le nombre des rayons. Pen-